



**ascodocpsy**

réseau documentaire en santé mentale



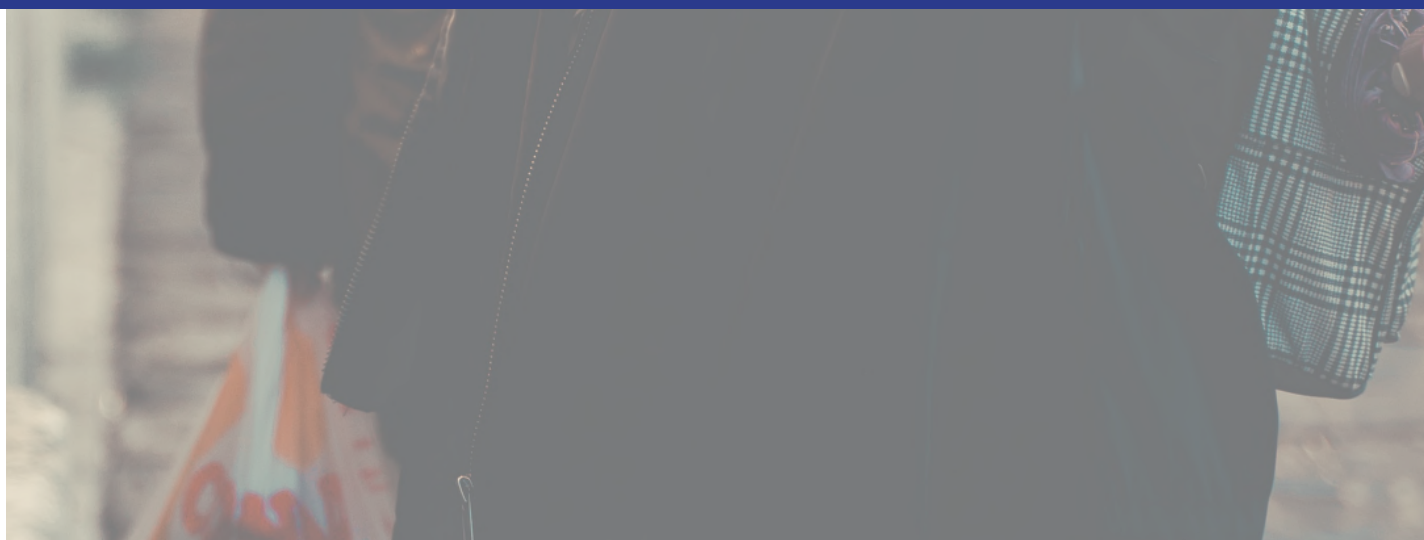
SISM 2021

"POUR MA SANTÉ MENTALE, RESPECTONS MES DROITS !"

# Covid-19 et respect des droits des usagers

---

Impact du covid-19 sur la santé mentale des individus	p. 1
Prise en charge et suivi des patients	p. 2
Droits des patients et des usagers	p. 3
Le confinement dans les établissements psychiatriques	p. 6



# Impact du covid-19 sur la santé mentale des individus



**L'épidémie et ses conséquences mettent notre santé mentale à l'épreuve.** Pour la préserver, nous pouvons nous appuyer sur nos propres ressources ou demander de l'aide.

PSYCOM. [La santé mentale et le Covid](#), 2021.



**La pandémie de Covid-19 a mis sur le devant de la scène la question de la santé mentale** devenue une problématique centrale dans nos sociétés d'individualisme de masse et d'insécurité personnelle.

Ehrenberg Alain. [Fatigue nerveuse : covid, santé mentale, individualisme](#), 2021.



**Les inégalités face au risque de détresse psychologique pendant le confinement**  
Premiers résultats de l'enquête COCLICO du 3 au 14 avril 2020

La France fait face à une crise sanitaire sans précédent. Une épidémie de Covid-19, qui a conduit à une obligation de confinement obligatoire à domicile pour toute la population. Or, cette mesure n'est pas sans impact potentiel sur la santé, en particulier la santé mentale. Cette étude a pour objectif de déterminer l'ampleur de la survenue de détresse psychologique dans la population française au cours des premières phases du confinement, et de identifier les facteurs associés à cette détresse. Les données de cette étude ont été publiées dans le numéro de la revue *Questions d'économie de la Santé* de juin 2020.



**La France fait face à une crise sanitaire sans précédent, liée à l'épidémie de Covid-19, qui a conduit à la mise en place d'un confinement obligatoire à domicile pour toute la population.** Or, cette mesure n'est pas sans impact potentiel sur la santé, en particulier la santé mentale. Cette étude a pour objectif de déterminer l'ampleur de la survenue de détresse psychologique dans la population française au cours des premières phases du confinement, et d'en identifier les facteurs associés afin de repérer des populations vulnérables nécessitant un soutien.

GANDRE Coralie, COLDEFY Magali. [Les inégalités face au risque de détresse psychologique pendant le confinement : Premiers résultats de l'enquête COCLICO du 3 au 14 avril 2020](#). QUESTIONS D'ECONOMIE DE LA SANTE, 2020. 249 : 8 p.

# Prise en charge et suivi des patients

**HOSPIMEDIA**  
L'actualité des territoires de santé

Une étude récente montre une mortalité augmentée des personnes schizophrènes hospitalisées dans le cadre d'une contamination au Covid par rapport aux patients Covid+ hospitalisés sans pathologie mentale. Elle révèle aussi que ces personnes ont eu moins accès à la réanimation que les patients non schizophrènes, à comorbidités équivalentes.

CORDIER Caroline. [Les patients schizophrènes ont eu moins accès à la réanimation lors de la 1re vague Covid](#). HOSPIMEDIA 5 novembre 2020, 3 p.



Le temps de la crise permet d'expérimenter et de développer des réformes en germe. La manière dont l'accès aux soins des patients en psychiatrie et leur continuité sont assurés en est le témoin : le recours aux structures ambulatoires et à la télésanté sont renforcés et la coopération entre les différents acteurs consolidée. Mais le temps de la crise révèle aussi les faiblesses d'un système : la garantie du respect des droits des patients hospitalisés - qu'il s'agisse de la liberté d'aller et venir ou de ses droits durant le séjour - témoigne d'une exacerbation des difficultés rencontrées en période normale.

THERON Sophie. [La prise en charge des patients en psychiatrie à l'épreuve de la crise de la Covid-19](#). REVUE DE DROIT SANITAIRE ET SOCIAL, 2020 : 6 : p. 1155-1164.



À moins de recourir à une consultation libérale souvent onéreuse, il faut souvent des mois pour obtenir un rendez-vous chez un psychologue. À l'heure de l'épidémie, « le tri » s'applique aussi à la psychiatrie.

[«Revenez dans quatre mois» : dans le public, le suivi psychologique vire à l'impossible](#). LE FIGARO (site web), 10 février 2021.



## Le secteur de la santé mentale a d'ores et déjà pris des mesures pour s'adapter à la situation créée par l'épidémie de Covid-19.

La réactivité des responsables locaux, le professionnalisme et l'adaptabilité de toutes les catégories de personnel pour assurer le maintien de la qualité des soins sont remarquables. Pour autant, les informations en provenance des établissements spécialisés ainsi que des services de psychiatrie des hôpitaux généraux montrent que la situation est particulièrement préoccupante et le retard observé dans la transmission de consignes nationales a conduit les agences régionales de santé à donner des indications différentes selon les régions.

CONTROLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE. [COVID-19 : recommandations du CGLPL relatives aux établissements de santé mentale.](#) Paris : Contrôleur général des lieux de privation de liberté; 2020.

# Droits des patients et des usagers



Durant la période si particulière de pandémie de Covid-19, les établissements de santé et médico-sociaux ont dû s'engager dans un processus décisionnel complexe fondé sur des recommandations scientifiques évolutives. L'enjeu était de parvenir à concilier dans ce contexte d'urgence sanitaire le meilleur respect des droits des personnes prises en charge et l'impératif de protection par rapport au virus. Sécurité et liberté des usagers: l'éternel dilemme des professionnels de santé a trouvé ici une application inédite.

CHARDONNEL Aude. [Que reste-t-il des droits des patients et des résidents en période de pandémie ?](#) GESTIONS HOSPITALIERES, 2020. 597 : p. 382-384.



**La pandémie et le confinement qui lui est lié ont largement impacté les services de psychiatrie** ainsi que ses pratiques qui ont souvent dû s'adapter à cette situation nouvelle car toute mesure sanitaire est potentiellement porteuse de restriction des libertés individuelles. La proportion de malades atteints de la maladie covid au sein des hôpitaux est la même que dans la population générale mais les conditions d'hospitalisation sous contrainte posent un certain nombre de difficultés que les services ont diversement résolues. Le travail du CGPL dans ces conditions a été particulièrement important, mettant en lumière, dans certains établissements, des atteintes aux droits fondamentaux des patients, des mesures normalement exceptionnelles et individualisées devenues systématiques, une confusion entre les règles de confinement et l'isolement lié aux troubles psychiatriques...

ERRAGNE André. Les droits fondamentaux des patients en soins sans consentement à l'épreuve de la crise sanitaire. PRATIQUES EN SANTE MENTALE, 2021/1 (67e année) : p. 61-67



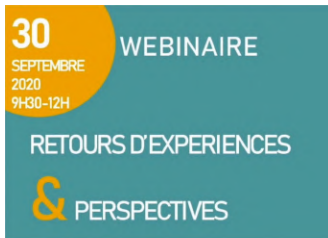
**Un rapport de la Contrôleur générale des lieux de privation de liberté** - publié le mercredi 17 juin - dénonce des atteintes aux droits des patients en établissement spécialisé. Il s'inquiète d'un recours croissant à l'hospitalisation contrainte, par manque d'analyse critique et impératif sécuritaire.

LACAS Marion. En psychiatrie, les internements forcés augmentent « de façon préoccupante ». LA CROIX. 17 juin 2020.



**Le Groupe ressource PSY/COVID-19 de la Conférence nationale des présidents de CME/CHS a élaboré une fiche** concernant le droit des patients en psychiatrie dans le cadre de l'épidémie.

Groupe ressource PSY/COVID-19 de la Conférence nationale des présidents de CME/CHS. Droits des patients et Covid-19. 3 p.



Les droits des usagers des services de santé mentale en période de Covid-19

**Au sortir de la première vague d'épidémie de Covid-19 qui a restreint les libertés individuelles de chacun** et soulevé des difficultés organisationnelles et des questions éthiques pour les acteurs de la santé mentale, l'objectif de cette demi-journée est de poser collectivement le débat sur la place des droits des usagers. Dans un contexte d'épidémie, quels sont les écueils rencontrés, quelles solutions proposées, quelles innovations mises en oeuvre pour garantir le respect des droits des usagers en santé mentale ?

[Les droits des usagers des services de santé mentale en période de Covid-19 : Webinaire 30-09-2020.](#) Genève : OMS; 2020.



**Ce rapport constitue un compte-rendu de l'activité du CGLPL au cours de la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.** Il présente les mesures prises par l'institution pour poursuivre son activité, le cadre international de la protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans le contexte de la pandémie ainsi qu'une analyse de la situation de chacune des catégories de lieux de privation de liberté français durant la période allant du 17 mars au 2 juin 2020.

CONTROLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE. [Les droits fondamentaux des personnes privées de liberté à l'épreuve de la crise sanitaire : 17 mars au 10 juin 2020.](#)



**La prolongation des mesures de confinement oblige les établissements de santé mentale à trouver de nouvelles formes d'organisation** soucieuses de la sécurité sanitaire du personnel et des patients et respectueuses des droits de ces derniers. Malgré ce travail, la pénurie de matériel de protection et les difficultés à faire respecter les consignes au sein de l'établissement, ou en dehors, soulèvent des questions quant à la légitimité du recours à la coercition pour les patients en soins libres.

RENARD Stéphanie. [Peut-on contraindre un patient non respectueux des règles de confinement ?](#) SANTE MENTALE (site web), 8 avril 2020.

# Le confinement dans les établissements psychiatriques

**Analyses et perspectives**

**Le confinement des malades psychiatriques en situation épidémique**

Stéphane Zygart, Docteur en philosophie, enseignant à l'Université de Lille et à Science Po Lille

**Table des matières**

- D'une situation temporaire au problème d'ensemble..... 2
- De l'exception au régime..... 2
- De général au particulier..... 2
- Le droit et le confinement en chambre par risque de contagion..... 3
- Non justifiable par les loi encadrant les hospitalisations psychiatriques..... 3
- Non justifiable par les loi générales de l'état d'urgence sanitaire..... 4
- Devoir de soin et protection de la vie : des distinctions nécessaires..... 5
- De la certitude de mortelle au risque de mortelle..... 5
- De la nécessité urgente de soin aux effets négatifs du confinement..... 6
- Des tables variations de la chance à l'aggravation québécoise..... 8
- Conclusion..... 8

Le confinement des malades dans leur chambre ou sein des établissements de soin en psychiatrie a pu être une pratique mise en œuvre durant la période de l'épidémie de Covid, afin de contenir celle-ci. D'une manière générale, les unités dans les lieux de soins étaient surpeuplées, pas isolément en psychiatrie, mais dans les hôpitaux généraux ou les CHU afin de limiter les contacts. Plus d'une dizaine d'établissements de soins ont été fermés dans certaines unités fermées à cet égard. Cela a pu être observé en psychiatrie. Cela a certes été également fait dans le PRMG. Le confinement en chambre dans les établissements psychiatriques a pu servir, en plus, très certainement à respecter le respect des patients mais aussi sur les temps sensibles régissant l'hospitalisation sans consentement. Cette pratique ne fut qu'exceptionnelle, liée au temps très particulier de l'épidémie et aux dispositifs d'isolation ou leur mise en place pour y faire face. Elle fut également notée et n'a pas concerné les établissements d'une manière systématique. Néanmoins, la mise à l'isolement à l'unité a certes limité le confinement des patients ou au contraire pas mal d'interrogatoire. En raison de tout ce qui peut être les raisons temporaires à des régimes institutionnels (soins) il y a eu une mise en œuvre d'isolation ou d'isolement temporaire (soins) à l'apartenance aux unités et l'isolement (soins) à cet égard.

**Une analyse des problèmes juridiques, épistémologiques, éthiques et thérapeutiques que pose la pratique du confinement en chambre ou l'isolement systématique des patients au sein des établissements psychiatriques pour des raisons sanitaires ou administratives non liées à leur état clinique.**

ZYGART Stéphane. F2RSM Psy. [Le confinement des malades psychiatriques en situation épidémique](#). ANALYSES ET PERSPECTIVES; Juillet 2020 ; p. 1-9.



**Du confinement sanitaire pour cause de coronavirus à l'isolement psychiatrique, la frontière est poreuse dans certains hôpitaux.** Mi-mai à Moisselles, des patients étaient enfermés sous clé dans leur chambre H24 sans la moindre raison. Des conditions indignes et illégales qui, selon le CGLPL, lui sont signalées dans plusieurs autres établissements

QUEGUINER Thomas. [Le confinement Covid des patients en psychiatrie tend à dériver sur un enfermement H24](#). HOSPIMEDIA 19 juin 2020 : 3 p.



**D'habitude en psychiatrie, les patients, petits et grands, viennent chercher un lieu accueillant, parce qu'ils ont été éjectés ou se sont éjectés de toutes les autres institutions, en premier lieu celle du langage.** Ils connaissent la distanciation sociale en permanence, et comptent sur des structures de soin pour essayer de parler, serrer des mains, faire un collectif, au moins à quelques-uns. Les «gestes barrières» et le confinement ont brutalement obligé les soignants à faire tout le contraire.

DIENER Yann. [L'hôpital psychiatrique face à la folie du confinement](#). CHARLIE HEBDO. 24 avril 2020, paru dans l'édition 1448 du 22 avril 2020.

## Sources

---

[SantéPsy](#), [Prisme](#), [HAL](#), [Cairn](#), [Sciences direct](#),  
[Google scholar](#), [Semantic Scholar](#), [Persée](#)

Réalisation effectuée dans le cadre  
d'Ascodocpsy par

---

**Laure Alexandre-Duband**, CH La Chartreuse  
**Anne-Céline Dartevel**, CH Le Vinatier  
**Sophie Karavokyros**, CH Valvert  
**Aude Long**, CH Le Vinatier

## Mise en page

---

**Céline Girard**, équipe de coordination Ascodocpsy

Ascodocpsy - Mai 2021

Vous êtes libre de reproduire, distribuer  
et communiquer ce document, selon les conditions  
suivantes : Paternité (vous devez citer Ascodocpsy comme  
auteur original) - Pas d'utilisation commerciale - Pas de  
modification

